

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Château-Porcien

Séance du 31/01/2025

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 23/01/2025
Date d'affichage : 23/01/2025

Objet de la délibération : 2025-01-06

Demande de subvention « coup de pouce rural » Cloches de l'église.

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Françoise MAILLOT, Mme Céline ARTICLAUT, M. Cédric FLEITER,

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN, Mme Sophie HEDOIN qui donne pouvoir à M Didier SIMON, Mme Ariane SAULNIER qui donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Nelly MARCHAND donne pouvoir à Mme Françoise MAILLOT, Mme Nadine BOJANEK, M Laurent PERONNET

Secrétaire de séance : M Jean-Pierre COUTTIN

Le 31 janvier 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 22 janvier 2025.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les cloches de l'église communale de Château-Porcien présentent des dysfonctionnements nécessitant des travaux de réparation.

Ces réparations consistent notamment en :

- La remise en état du mécanisme de sonnerie ;
- L'entretien général afin de préserver ce patrimoine historique et culturel.

Le coût total des travaux a été estimé à 7255 € HT par l'entreprise spécialisée D.H QUARTZ selon le détail suivant :

- Remplacement du moteur de volée de la cloche n°1 : 4105 € HT
- Coffret de sécurité qui comprend : interrupteur de puissance et un contacteur de sécurité borniers : 3150 € HT
-

Le Maire rappelle que le dispositif "Coup de Pouce Rural", porté par la région Grand Est, permet de soutenir les projets des communes rurales, en particulier ceux visant à préserver le patrimoine.

Plan de financement :

Montant HT : 7255 € H.T

Organismes sollicités	Montant
Région « Coup de pouce Rural » : 30 %	2176.50 €
TOTAL DES AIDES SOLLICITEES	2176.50 €
Autofinancement de la Commune	5078.50 €

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 008-210800983-20250131-20250106-DE

Berger
Levrault

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **Approuve** le projet de réfection des cloches de l'église, pour un montant total de 7255 € HT
2. **Autorise** le Maire à déposer une demande de subvention "Coup de Pouce Rural" afin de financer ce projet.
3. **S'engage** à inscrire au budget communal la part non couverte par la subvention, estimée à 5078.50€ HT, si la demande est acceptée.
4. **Donne mandat** au Maire pour signer tout document nécessaire à la constitution et au suivi de ce dossier.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le:
et publication ou notification
du

Fait en séance et les membres
présents ont signé après lecture.
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme
Le Maire,

